

2008-06-02 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 2 juin 2008 à 20h00 sous la présidence du maire Gilles Perron.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, André Therrien, Richard Boucher, Lorenzo Bergeron et Alain Sasseville, inspecteur municipal, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Était absent avec motivation, le conseiller Patrick Bernier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

2008-06-100 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la secrétaire;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Verly

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit et est adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Proposition adoptée

2008-06-101 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MAI 2008

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 5 mai 2008;

Attendu que quatre membres du conseil renoncent à l'envoi du procès-verbal en version papier et acceptent de le recevoir par courriel;

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Bergeron

D'adopter le procès-verbal du 5 mai 2008 tel que reçu.

Proposition adoptée

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Suzanne Grimard demande pourquoi les panneaux d'adresse civique qui ont été installés l'automne dernier ont été changés et quand sera installé celui pour le 559, route 143. L'inspecteur vérifiera pour le faire dans les meilleurs délais.

Monsieur Michel Maurice demande si la pancarte est endommagée par la municipalité, qui la remplacera. Si c'est la municipalité qui l'a endommagé, nous irons la replacer.

CORRESPONDANCE

2008-06-102 6.1 LETTRE DE MONSIEUR MARIO CARDINAL CONCERNANT LE CHEMIN RAYMOND

Attendu que nous avons déjà reçu une demande d'information concernant une partie du chemin Raymond;

Attendu que la municipalité a répondu à Monsieur Cardinal que nous nous appuyons sur les recherches faites lors de la réforme cadastrale pour officialiser nos chemins municipaux existants;

Attendu que Monsieur Cardinal aimerait recevoir les documents de l'ouverture de la partie du chemin Raymond qui est présentement ouvert;

Attendu que nous n'avons pas les documents demandés;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Côté

De vérifier auprès de nos avocats pour connaître la procédure à adopter dans ce dossier.

Proposition adoptée

2008-06-103 6.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS - ENTENTE CONCERNANT LA REPRISE DES PONTS MUNICIPAUX

Attendu que nous avons reçu du Ministère des Transports une entente afin d'établir les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal;

Attendu que nous préférons étudier l'entente et rencontrer des représentants du Ministère des Transports pour obtenir plus de précisions à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Verly

De demander une rencontre avec le ministère des Transports pour obtenir plus de précisions sur l'entente soumise concernant la reprise des ponts municipaux.

Proposition adoptée

2008-06-104 6.3 – MANDAT À NOS PROCUREURS POUR UN DOSSIER À LA COUR MUNICIPALE LE 10 JUIN 2008

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Bergeron

De mandater nos avocats de Martel, Brassard, Doyon pour nous représenter à la cour municipale pour la cause du 10 juin prochain.

Proposition adoptée

2008-06-105 6.5 – FQM – CONGRÈS 2008 À QUÉBEC DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2008

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Therrien

D'inscrire les membres du conseil suivants au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec du 25 au 27 septembre 2008 : Gilles Perron, Richard Boucher et Lorenzo Bergeron. Les frais d'inscription et les dépenses inhérentes à ce congrès seront payés par la municipalité.

Proposition adoptée

2008-06-106 6.6 INFOFORTIN TÉLÉCOM – DEMANDE D'UNE LETTRE D'APPUI POUR LE PROGRAMME « BRANCHONS LES FAMILLES »

Attendu que la municipalité de Val-Joli multiplie les démarches afin d'obtenir les services d'internet haute vitesse pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que ces démarches n'ont apportées aucune réponse à date pour la concrétisation du dossier;

Attendu que nous avons reçu une demande d'appui d'InfoFortin Télécom qui désire s'implanter sur notre territoire s'il peut obtenir une aide financière du programme « Branchons les familles »;

Il est proposé par le conseiller Bergeron
Appuyé par le conseiller Boucher

D'appuyer la demande d'InfoFortin Télécom au programme « Branchons les familles » afin de permettre aux contribuables de Val-Joli d'avoir accès à internet haute vitesse. De joindre la liste déjà faite des contribuables intéressés par ce service.

Proposition adoptée

2008-06-107 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Côté

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

2008-06-108 8. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Verly

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil, soient acceptés et\ou payés à savoir :

SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2008 représentent un total de 9 605,62\$.

CHÈQUES FOURNISSEURS

COMPTES À PAYER DU 6 MAI AU 1^{ER} JUIN 2008

<i>Chèques (du 6 mai 2008 au 1 juin 2008)</i>				<i>Sommaire par No déboursés</i>	
N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant
200800237 (C)		2008-05-09	494 VISA DESJARDINS	CELLULAIRE ET NETTOYAGE DE	576,48 \$
200800238 (C)		2008-05-09	794 TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	CONFIG BACKUP + 5 CLÉS USB +	442,76 \$
200800239 (C)		2008-05-12	5 BELL MOBILITE CELLULAIRE	AVRIL 2008	228,41 \$
200800240 (C)		2008-05-12	781 COOPTEL	MAI 2008	12,36 \$
200800242 (C)		2008-05-28	28 HYDRO-QUEBEC	12 MARS AU 21 MAI 2008 (BUREAU,	1 178,17 \$
200800243 (C)		2008-05-28	28 HYDRO-QUEBEC	12 MARS AU 21 MAI 2008 (STATION	134,48 \$
200800244 (C)		2008-05-28	28 HYDRO-QUEBEC	12 MARS AU 21 MAI 2008 (PARC	671,46 \$
200800245 (C)		2008-05-28	28 HYDRO-QUEBEC	12 MARS AU 21 MAI 2008	51,48 \$
200800287 (I)		2008-06-01	745 FIDUCIE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-	429,90 \$
200800288 (I)		2008-06-01	67 MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-	3 228,08 \$
200800289 (I)		2008-06-01	68 RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-	1 599,29 \$
Total des chèques émis					8 552,87

COMPTES À PAYER EN DATE DU 2 JUIN 2008

<i>Chèques (du 2 juin 2008 au 2 juin 2008)</i>				<i>Sommaire par No déboursés</i>	
N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant
200800241 (I)		2008-06-02	61 FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	FORMATION SUR LES CYANOBACTÉRIES	56,44 \$
200800246 (I)		2008-06-02	4 Bell Canada	MAI 2008	148,23 \$
200800247 (I)		2008-06-02	2 Atelier N. Lavoie Inc	FOUET ET AUTRES	274,58 \$
200800248 (I)		2008-06-02	7 CAMIRÉ LUCIE	CONGRÈS 2008 À QUÉBEC	920,68 \$
200800249 (I)		2008-06-02	14 COOP DES CANTONS	SEMENCE DANS LES PARCS ET AUTRES	412,23 \$
200800250 (I)		2008-06-02	32 INFOTECH DEVELOPPEMENT	RÉINSTALLATION BACKUP LE 25 AVRIL	23,98 \$
200800251 (I)		2008-06-02	34 L'Étincelle	OFFRE D'EMPLOI ÉCO-RESSOURCES	121,21 \$
200800252 (I)		2008-06-02	39 RÉGIE INTERMUNICIPALE	QUOTE PART VERSEMENT JUIN	59 041,95 \$
200800253 (I)		2008-06-02	41 MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	QUOTE PART 2008 2 ^E VERSEMENT	11 840,86 \$
200800254 (I)		2008-06-02	42 EXCAVATION J.G. NAULT INC.	TRAVAUX PELLE (GRANDE LIGNE	880,43 \$
200800255 (I)		2008-06-02	60 PIÈCES D'AUTO BILODEAU	PIÈCES POUR VÉHICULES	219,56 \$
200800256 (I)		2008-06-02	74 MINISTRE DES FINANCES	SÛRETÉ DU QUÉBEC 1ER VERSEMENT	73 518,00 \$
200800257 (I)		2008-06-02	77 LA TRIBUNE	OFFRE D'EMPLOI JOURNALIER	279,70 \$
200800258 (I)		2008-06-02	90 BERNIER PATRICK	ALL DEP AVRIL, MAI ET JUIN 2008	268,80 \$
200800259 (I)		2008-06-02	94 GABRIEL COUTURE ET FILS	PONCEAU CHEMIN GRANDE LIGNE	1 374,33 \$
200800260 (I)		2008-06-02	109 LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC	3 LUMIÈRES DE RUE	1 608,47 \$
200800261 (I)		2008-06-02	152 SEL WARWICK (QUEBEC) INC	4 ballots de calcium pour Bessette et	1 602,83 \$
200800262 (I)		2008-06-02	204 PERRON GILLES	ALL DÉP AVRIL, MAI ET JUIN 2008	780,80 \$
200800263 (I)		2008-06-02	212 MARTEL, BRASSARD, DOYON	DOSSIER DE COUR	38,38 \$
200800264 (I)		2008-06-02	230 VILLE DE SHERBROOKE	2E VERSEMENT ENTRETEN RANG 14	3 200,67 \$
200800265 (I)		2008-06-02	256 MÉCANIQUE G.S.B. INC	RÉPARATION DE VÉHICULES	166,37 \$
200800266 (I)		2008-06-02	365 SOCIÉTÉ DE GESTION	36,9T À 79,41 (AVRIL 2008)	2 930,23 \$
200800267 (I)		2008-06-02	368 BOUCHER RICHARD	ALL DEP AVRIL, MAI, JUIN 2008	268,80 \$
200800268 (I)		2008-06-02	369 BERGERON LORENZO	ALL DEP AVRIL, MAI ET JUIN 2008	268,80 \$
200800269 (I)		2008-06-02	409 CHERBOURG	PAPIER MAI, ESSUIE-MAIN, SAC	164,51 \$
200800270 (I)		2008-06-02	410 HYDRO-QUÉBEC	INSTALLATION DE LUMIÈRE RUE	487,62 \$
200800271 (I)		2008-06-02	427 LES ÉQUIPEMENTS VEILLEUX	RÉPARATION TRACTEUR	518,30 \$

200800272 (I)	2008-06-02	527	SASSEVILLE ALAIN	DEPL MAI 2008 (311 KM À ,40C)	124,40 \$
200800273 (I)	2008-06-02	567	EXCAVATION ET GRUES	5 TONNES TUFF À 6\$/T	33,86 \$
200800274 (I)	2008-06-02	638	FONDS DE L'INFORMATION	2 CONTRATS DE MAI 2008	6,00 \$
200800275 (I)	2008-06-02	678	SANI ESTRIE INC	MAI 2008	4 225,52 \$
200800276 (I)	2008-06-02	709	TERRIEN ANDRÉ	ALL DEP AVRIL, MAI ET JUIN 2008	268,80 \$
200800277 (I)	2008-06-02	710	COTÉ SYLVAIN	ALL DEP AVRIL, MAI, JUIN 2008	268,80 \$
200800278 (I)	2008-06-02	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	BOULOU, ÉCROU ET LAME	415,15 \$
200800279 (I)	2008-06-02	768	G.G. LAROCHE EXCAVATION	GRAVIER POUR CHEMINS	3 393,02 \$
200800280 (I)	2008-06-02	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	ESSENCE POUR PICK UP ET RÉSERVE	128,56 \$
200800281 (I)	2008-06-02	794	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	MONITEUR 22 PO	408,61 \$
200800282 (I)	2008-06-02	795	BÉRARD CAROLE	PEINTURE INTÉRIEURE HOTEL DE VILLE	1 025,00 \$
200800283 (I)	2008-06-02	796	PINARD PIERRE	25 CADRES POUR LA GALERIE VAL-JOLI	506,53 \$

Total des chèques émis

172 221,01 \$

Proposition adoptée

2008-06-109 8. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION

Politique de capitalisation et d'amortissement

Attendu que pour respecter les nouvelles normes de comptabilité municipale en vigueur, il y a lieu d'adopter une politique de capitalisation et d'amortissement.

Attendu que cette politique est un cadre de référence servant à orienter la Municipalité de Val-Joli dans l'identification et la comptabilisation de ses dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critère préétablis et ayant une incidence significative sur les résultats de ses activités.

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Boucher
Appuyé par le conseiller Côté

Que la Municipalité de Val-Joli adopte une politique de capitalisation et d'amortissement comme suit :

Politique de capitalisation et d'amortissement

1. Objectif :

La politique de capitalisation et d'amortissement est un cadre de référence servant à orienter la Municipalité de Val-Joli dans l'identification et la comptabilisation de ses dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critère préétablis par la Municipalité de Val-Joli et ayant une incidence significative sur la situation et les résultats de ses activités.

2. Définitions :

Immobilisation : Éléments d'actif corporels et incorporels identifiables satisfaisant à tous les critères suivants :

- destinés soit à être utilisés pour :
- la production de biens, ou pour la prestation de services, ou pour l'administration municipale ou soit ;
- à être donnés en location à des tiers, ou à servir au développement, ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations;

- acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;

- pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisation corporelle: Bien qui a une existence à la fois tangible et physique.

Immobilisation incorporelle: Bien qui n'a pas d'existence physique, par exemple les droits d'auteur, les franchises, les licences, les brevets, les logiciels, les listes d'abonnés et les marques de commerce.

Coût: Montant de la contrepartie donnée pour acquérir, construire, développer ou mettre en valeur, ou améliorer une immobilisation. Il englobe tous les frais directement rattachés, y compris les frais engagés pour amener l'immobilisation à l'endroit ou dans l'état où elle doit se trouver aux fins de son utilisation prévue.

Le coût comprend le prix d'achat et les autres frais d'acquisition tels que :

- Taxes nettes (TPS & TVQ)
- Frais de courtage, droits de douane et de frais de change étranger
- Permis et licences
- Frais d'installation, y compris les frais de conception et les honoraires des architectes, des ingénieurs et autres professionnels
- Frais d'arpentage, frais juridiques et légaux
- Frais d'assainissement, d'aménagement et d'excavation d'un terrain
- Frais de transport et d'assurance pour le transport
- Frais d'essai et de réparation
- Frais financiers applicables uniquement sur l'emprunt temporaire contracté avant l'acceptation provisoire des travaux, et
- Autres frais accessoires de même nature.

On doit exclure les frais généraux d'administration. Cependant, les dépenses suivantes peuvent être considérées admissibles :

- les frais techniques directement reliés à la confection de plans et devis et à la surveillance des travaux,
- les salaires payés aux employés affectés directement à l'exécution des travaux,
- les frais d'utilisation de la machinerie (excluant l'amortissement) directement affectés à l'exécution des travaux, et
- les matériaux en inventaire utilisés.

Ces immobilisations sont comptabilisées au fur et à mesure que les dépenses sont encourues.

Amélioration: Dépense faite en vue de prolonger la durée de vie utile d'une immobilisation, ou d'en accroître sa capacité de production, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation pour maintenir le potentiel d'utilisation. Ces modifications doivent être de nature durable et apporter des avantages à la municipalité sur plusieurs périodes.

Améliorations locatives: Toutes modifications apportées et défrayées par la municipalité aux immobilisations détenues en vertu de contrats de location et qui sont de nature durable et apportant un avantage à la municipalité sur plusieurs périodes.

Biens immeubles destinés à la location: Biens qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités, mais plutôt principalement destinés à être loués à des tiers en vue de générer des bénéfices. Ils comprennent les immeubles dont la mise en valeur est en cours ou achevée et destinés à la location. Sont également considérés les terrains à des fins de mise en valeur à ce titre.

Biens acquis par contrat de location-acquisition: Le contrat de location-acquisition est un bail par lequel pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont transférés à la municipalité. L'actif financé par contrat de location-acquisition sera capitalisable dans les cas suivants :

- les avantages et les risques rattachés à la propriété sont, selon les termes du bail, transférés à la municipalité,
- le contrat prévoit le transfert de la propriété à la municipalité à l'expiration du bail,
- le bail contient une clause d'option d'achat.

Bien capitalisable: Bien ou groupe de biens faisant partie d'un immeuble dont les coûts excèdent ceux spécifiés à la grille en annexe no 1. La grille des immobilisations par catégorie établit la durée de vie utile pour le calcul de l'amortissement. Ces biens sont comptabilisés au coût brut et sont présentés au bilan à la valeur amortie.

Durée de vie utile: Période estimative totale, débutant à la date légale d'acquisition ou à la date de réception du bien, et durant laquelle l'immobilisation ou l'une de ses composantes sont susceptibles de rendre des services à la municipalité.

Les immobilisations, sauf les terrains, ont une durée de vie limitée qui correspond normalement à la plus courte des durées physique, technologique, commerciale et juridique.

Une révision de la vie utile est nécessaire lorsque :

. L'immobilisation ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services soit une mise hors service ou par des dommages matériels.

. La valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable soit par un changement technologique important.

. La constante d'une baisse de valeur est permanente. Quelles que soient les circonstances, aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Amortissement: Charge imputée aux résultats pour rendre compte du fait que la durée de vie est limitée et pour répartir le montant que représente le coût de l'immobilisation (moins sa valeur de récupération ou sa valeur résiduelle) sur les exercices au cours desquels est consommé le potentiel de service de l'immobilisation.

Durée de remboursement: Nombre d'années pendant lequel un remboursement de capital sera effectué pour éteindre la dette contractée en rapport avec une dépense en immobilisation. Une dépense d'immobilisation est remboursable sur une période

n'excédant jamais la vie utile du bien, mais peut être remboursée sur une période plus courte en fonction des objectifs de gestion financière et des coûts éventuels d'entretien et de réparations.

Mode de financement: Mode utilisé pour permettre de financer la dépense encourue soit par emprunt par obligations, billet, ou autres titres, fonds de roulement ou autres fonds, budget annuel des activités financières ou à même une subvention spécifique.

3. Principes généraux

Un actif est capitalisé dans les cas suivants :

- Il respecte les définitions décrites à l'article 2, et
- Le coût relié à cet actif ou à ce programme d'actif est égal ou supérieur au seuil de capitalisation suivant identifié par catégorie d'actif

Infrastructures	5,000\$
Bâtiments	tous
Véhicules	tous
Ameublement et équipement de bureau	1,000\$
Machinerie, outillage et équipement	500\$
Terrains	tous
Autres	500\$

Un actif ou un regroupement d'actifs représentant des déboursés inférieurs au seuil de capitalisation prévu précédemment ainsi que les dépenses d'entretien ou de réparation sont considérés comme dépenses d'opération et ne sont pas capitalisés.

Le coût des actifs sera amorti sur la durée de vie utile et non selon la durée de remboursement du mode de financement. Ce coût sera porté aux dépenses du budget annuel des activités financières dans le service concerné.

Les actifs reçus à titre gratuit seront comptabilisés à leur juste valeur lors du don.

La méthode d'amortissement est linéaire.

4. Modalités d'application

Les personnes responsables devront aviser le service des finances de toute information concernant les immobilisations telle que :

L'acquisition, la modification, l'échange et la vente d'une immobilisation

La mise hors service (destruction, perte, abandon) d'une immobilisation

La désuétude d'une immobilisation

Les dommages matériels des immobilisations

La réception à titre gratuit d'une immobilisation

Le coût engagé pour les améliorations et la révision de la vie utile.

5. Entrée en vigueur

La présente politique de capitalisation et d'amortissement adopté par résolution no 2008-06-109 et prend effet et cause.

ANNEXE 1

Catégorie	Description générale	durée de vie utile maximale
Infrastructures	Hygiène du milieu :	
	- usines et bassins d'épuration	40 ans
	- conduites d'égouts	40 ans
	- conduites d'aqueduc	40ans
	- purification et traitement de l'eau	40 ans
	- dépotoirs et incinérateurs	40 ans
	Transport :	
	- chemin, trottoir, rue et route	40 ans
	- pont, tunnel, viaduc	40 ans
	- surfacage d'origine ou resurfacage majeur	15 ans
	- système d'éclairage des rues	20 ans
	Réseau d'électricité	40 ans
	Aménagement de parcs publics et terrains de stationnement	20 ans
	Autres infrastructures	40 ans
	Bâtiments	Édifices administratifs, communautaire et récréatifs
Atelier, garage et entrepôt		40 ans
Améliorations locatives		15 ans
Autres		30 ans
Véhicules Automobiles		10 ans
Véhicules lourds	Véhicules lourds	20 ans
	Autres véhicules moteurs	10 ans
	Ameublement et équipement de bureau	
Équipement informatique	Équipement informatique	5 ans
	Équipement téléphonique	10 ans
	Ameublement et équipement de bureau	10 ans
	Autres	10 ans
Machinerie, outillage et équipement	Machinerie lourde	20 ans
	Unité mobile	20 ans
Autres	10 ans	
Terrains	Autres que ceux faisant partie intégrante d'une infrastructure ou d'un bâtiment	non amorti

Autres	
Œuvres d'art et trésors historiques	1 an
Autres	S. O.

AFFAIRES NON TERMINÉES

9.1 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE DU 460, ROUTE 249

Les membres du conseil ne peuvent prendre une décision finale concernant ce dossier car ils doivent analyser l'impact d'une telle demande pour le secteur. La décision sera rendue à la séance de juillet.

2008-06-110 9.2 LOGICIEL AZIMUT

Attendu que le propriétaire d'Azimut a fait une présentation du logiciel Gomapview, qui nous permettrait de faire l'intégration des plans de la réforme cadastrale dans nos fiches clients;

Attendu qu'Azimut a fait une offre pour GoNet qui donne accès à internet pour récupérer certains fichiers de mise à jour;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Verly

D'accepter d'acheter le logiciel d'Azimut, GoNet au montant de 4176,38\$, taxes incluses, tel que décrit dans la soumission du 2008-041. Cet achat sera payé à même les surplus accumulés.

Proposition adoptée

2008-06-111 9.3 CPTAQ – DEMANDE POUR LE RÉSERVOIR D'EAU RANG 10

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie nous oblige à installer des réservoirs d'eau pour la sécurité de nos contribuables;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Côté

De faire une demande d'autorisation pour l'installation d'un réservoir d'eau pour la sécurité incendie dans le rang 10. Comme nous ne connaissons pas encore l'emplacement exact, nous autorisons la directrice générale/secrétaire-trésorière à joindre une lettre à cette résolution pour préciser le numéro de lot et le nom du propriétaire pour ladite installation.

Proposition adoptée

VARIA

2008-06-112 10.1 ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANTE POUR L'ÉTÉ 2008

Attendu que nous sommes allés en appel d'offres pour l'emploi étudiant 2008 et passé des entrevues à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Verly

De procéder à l'embauche d'Emmanuelle Letendre comme employé-étudiante pour l'été 2008. Elle travaillera 35 heures par semaine au taux horaire de 10\$.

Proposition adoptée

2008-06-113 10.2 ENGAGEMENT D'UN ÉCO-RESSOURCE POUR 2008

Attendu que les membres du conseil ont décidé d'engager un éco-ressource (escouade verte) pour l'été 2008 et de mettre l'emphase sur le compostage;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Boucher

D'autoriser le maire et la directrice générale à procéder à l'embauche d'un éco-ressource pour l'été 2008.

Proposition adoptée

2008-06-114 10.3 ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER ANNUEL

Attendu qu'un de nos journaliers a quitté son emploi et qu'il est nécessaire d'avoir deux employés à temps plein;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Bergeron

D'autoriser les membres du conseil disponible et l'inspecteur à faire des entrevues et à négocier les conditions d'embauche pour un journalier. Les conditions seront acceptées par résolution à la séance de juillet.

Proposition adoptée

2008-06-115 10.4 AUTORISATION DE FRAIS DE DÉPLACEMENT DU MAIRE (DOSSIER ASSAINISSEMENT ROUTE 143)

Attendu que la municipalité a adressé une demande d'aide financière pour l'implantation d'aqueduc et d'égout sur une partie de la route 143 (des limites de la ville de Windsor au Rang 12);

Attendu que le dossier n'a pas reçu de réponse positive et que nous avons demandé l'aide du député provincial, Éric Charbonneau, pour nous appuyer dans cette demande;

Attendu que Monsieur Charbonneau a réussi à obtenir un rendez-vous avec le ministère concerné par cette demande le mercredi 4 juin prochain à Québec;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Côté

D'autoriser le remboursement des dépenses de déplacement du maire pour cette rencontre.

Proposition

2008-06-116 10.5 ADHÉSION AU PROJET MA RÉGION, MON PREMIER EMPLOI – ÉTÉ 2008

CONSIDÉRANT les succès des trois dernières éditions du projet et que ce projet témoigne d'une extraordinaire collaboration (caisses, municipalités, CJE, entreprises et jeunes);

CONSIDÉRANT que notre municipalité est soucieuse d'aider les jeunes à décrocher un premier emploi et à leur permettre de travailler dans leur municipalité;

CONSIDÉRANT que notre municipalité souhaite également soutenir les entreprises de son territoire à embaucher des jeunes pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que l'implication de la municipalité consiste à :

- Verser au CJE une aide financière déterminée en fonction du nombre de municipalités participantes et du nombre de jumelages servant à embaucher une personne ressource pour la coordination du projet (Ce montant était de 375\$ en 2007 pour une municipalité de notre taille).
- Verser aux entreprises participantes, à la fin de l'été, sur présentation de pièces justificatives, un chèque représentant 40% de la moitié du salaire minimum (60% étant assumé par la Caisse populaire).
- Soutenir les efforts du CJE dans ses démarches en favorisant la promotion auprès des jeunes et des entreprises de notre municipalité.

Il est proposé par le conseiller Bergeron
Appuyé par le conseiller Boucher

D'autoriser le maire Gilles Perron à signer le protocole d'entente et de participer au projet **Ma région, mon premier emploi**, pour 1 jumelage de jeunes et d'entreprises de Val-Joli.

Proposition adoptée

TOUR DE TABLE

Le conseiller Verly est très content de sa première expérience de la journée de l'arbre. Il demande quand il y aura une visite de la municipalité pour les élus. L'inspecteur lui en organisera une.

Le conseiller Boucher a également participé à la journée pour la distribution des arbres et est très content de l'intérêt des contribuables. Il assistera à une rencontre de la Régie du service des incendies et veut savoir si la municipalité a des questions à poser pour cette rencontre.

Monsieur Perron remercie les élus qui sont venus lors de la distribution des arbres.

DOSSIER MRC

Le maire fait état de l'avancement du dossier pour la signature imminente d'une entente entre la MRC le Val-Saint-François et la Sûreté du Québec. Il précise que nous sommes la seule MRC du Québec à ne pas avoir d'entente.

Ensuite il informe les élus que la municipalité de St-Denis a envoyé une lettre à la Société de gestion des matières résiduelles pour qu'il statue sur l'avenir du site.

Également, il a reçu une demande de la ville de Windsor pour savoir si nos résidents de la rue Langlois seraient intéressés à avoir des bacs bruns en même temps que ceux de Windsor.

Il demande au conseil de prendre un positionnement face à l'avenir du site d'enfouissement.

Explication sur le dossier du transport collectif qui débutera à l'automne 2008.

Le maire fait partie d'un comité sur la sécurité routière dont il est question de sensibiliser les gens à ne pas utiliser les freins moteurs. Il devrait y avoir une réglementation d'ajouter au code de la Sécurité routière, il y aura un atelier au congrès à ce sujet.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Dany Bissonnette précise que nous ne pouvons tout mettre dans le bac bleu et qu'elle se fait un devoir d'aller mener les RDD et les encombrants à l'Écocentre. Elle demande quand aura lieu la collecte. La collecte était la semaine dernière.

Monsieur Michel Maurice est membre du CCU et demande à quoi ça sert de faire des rencontres pour les demandes de changement de zonage si les choses changent après. Il est expliqué que le CCU étudie les demandes et fait ses recommandations au conseil mais que la municipalité va plus loin dans la démarche et peut ne pas être d'accord avec les recommandations du CCU.

2008-06-117 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bergeron

De lever cette séance à 21h30. La prochaine séance régulière se tiendra le 7 juillet 2008 à 20H00 heures.

Proposition adoptée

Gilles Perron
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Gilles Perron, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions

Gilles Perron, maire